

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'Avis Préalable installation

- Néant

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Installation du stade des Terres de l'Ain de Poncin NNI 013030101 -classement au niveau T5 PN jusqu'au 16 octobre 2035.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stade Cécile et René Martin 2 de Villars Les Dombes NNI 014430102 – classement au niveau T6 S jusqu'au 16 octobre 2035 sous condition que la non-conformité majeure soit levée.
- Stade du Colombier de Virieu Le Grand NNI 014520101 – classement au niveau T6 PN jusqu'au 16 mars 2026 dans l'attente de la levée de non-conformité.
- Stade des Vennes 1 de Bourg en Bresse NNI 010530401 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairage du stade de Grolée/ Saint Benoit NNI 013380101 – classement au niveau E6 IM jusqu'au 16 octobre 2027.
- Eclairage du stade des Terres de l'Ain de Poncin NNI 013030101 – classement au niveau E7 IM jusqu'au 16 octobre 2027.
- Eclairage du stade des Petits Oiseaux de Thoissey NNI 014200101 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Réception de tests in-situ

- Rapport initial reçu de la part de la commune d'Attignat pour le terrain synthétique NNI 010240104 et transmis à la ligue – classement au niveau T5 SYN jusqu'au 29 juin 2035.

Attente de levée de non-conformités majeures pour une réintégration de classement

- Stade municipal de Saint Julien sur Reyssouze NNI 013670101
- Parc des sports 3 de Viriat NNI 014510103 – constat de la levée de non-conformité par la CDTIS et transmission de l'information à la ligue.
- Stade Cécile et René Martin 2 de Villars Les Dombes NNI 014430102

Demande de création de NNI

- 4 terrains de foot à 8 pour le complexe des Vennes de Bourg en Bresse

Programmation du mois d'octobre 2025

- Eclairage du stade Gaillard 1 de Saint Martin du Mont NNI 013740101
- Gymnase Saint Martin de Miribel NNI 012499901

Pour la CDTIS : JF JANNET